

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370**  
**DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009 à 20 h**

Convocation et Affichage : 14 sept.-09.

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. TOURNIER Hervé - M. GAILLARD Michel - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien – Mme GIROUD Patricia - M. GURET Gérard  
M. NEYRET Matthieu – M. Michel TOURNIER

Présidente : Mireille MORNAY – Secrétaire de séance : M. NEYRET Matthieu

Selon l'ordre du jour suivant :

**1 - Approbation du compte rendu de conseil du 31 juillet 2009**

Pas de remarque. Ce compte-rendu est donc signé en séance.

**2 - Remplacement d'un adjoint technique**

Mme le Maire rappelle le départ en retraite en fin d'année d'un des 2 agents techniques et demande que le conseil délibère sur le fait de le remplacer.

Un conseiller du Pôle Emploi a été rencontré pour évoquer des possibilités d'aides sur 2 ans avec des « contrats avenir » pour des bénéficiaires du RSA ou des contrats Initiative Emploi ou des Contrats d'Accompagnement d'Emploi. Des propositions individuelles plus précises seront faites dans les semaines suivantes.

Suivant les candidatures et les aides, le contrat pourrait démarrer en début d'année, ou seulement début avril.

M. GAILLARD Jean-Claude s'abstient pour le vote, en expliquant qu'il aurait aimé que le conseil se donne le temps de la réflexion sur la pertinence de ce remplacement. En tant que responsable de la commission des finances et suite aux 2 audits de la commune, il estime être de sa responsabilité d'alerter le conseil sur les conséquences financières de ce vote, notamment en matière de masse salariale et donc de maîtrise des dépenses.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De lancer l'offre de recrutement pour un agent ayant les compétences requises
- mais parallèlement de faire chiffrer certaines prestations spécifiques comme le fauchage et la tonte par des entreprises spécialisées
- puis de revoir cette décision en fonction des résultats.

**3 - Dossier accessibilité handicap sur la voirie et les espaces publics communaux**

Le maire explique qu'en application du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 devra être établi avant le 23 décembre 2009..

Ce plan fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il rappelle également qu'un diagnostic Accessibilité pour les établissements recevant du public existant de 3ème à 4ème catégories doit être réalisé pour le 1er janvier 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- DECIDE de l'établissement du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics
- CHARGE les membres de la commission voirie de réaliser le plan de mise en accessibilité.
- DIT que cette information sera portée à la connaissance du public par affichage pendant un mois aux panneaux d'affichage municipaux.

**4 - Désignation membres comité de suivi de la carrière**

Mme le Maire propose la composition suivante : Thierry DANNENMULLER (Carrières de Roissiat) - Mireille MORNAY (Maire) - Jean-Claude GAILLARD (1<sup>er</sup> adjoint) - Hervé TOURNIER (2<sup>ème</sup> adjoint) - Michel GAILLARD (3<sup>ème</sup>

adjoint) - Sébastien CHORRIER COLLET – Daniel BROCHIER (Maire de DROM) – Hervé CHEVAT (Responsable des Chemins Pédestres au sein du Groupe d'animation) .

Le Conseil municipal APPROUVE et NOMME les membres ci-dessus.

#### **5- Instauration d'exonération sur les bases de la fiscalité directe**

Mme le Maire après avoir distribué la liste des exonérations, suppressions d'exonérations ou abattements sur les bases de la fiscalité directe, propose que l'on maintienne cette liste en l'état, sachant qu'une délibération peut être prise au fur et à mesure des demandes exceptionnelles.

Le conseil municipal décide de ne pas apporter de modification à cet état pour l'instant

#### **6 - Encaissement chèque de remboursement de GROUPAMA de 177.10€**

Mme le Maire expose au conseil que, suite à la refonte des contrats d'assurance « VILLASSUR » de la commune L'assurance GRAS SAVOYE, a adressé un chèque de remboursement de 177.10 € suite aux modifications de contrat.

Le conseil municipal accepte le remboursement ci-dessus.

#### **7 - Adhésion Syndicat Sevron Solnan et ses affluents**

La commune a la possibilité d'adhérer au Syndicat pour l'entretien des berges et des 7 ponts de la rivière de Courmangoux et de ses ruisseaux. Un rendez-vous a eu lieu entre le président du Syndicat M. Noël PIROUX et Mme le Maire accompagnée par M. Serge BENARD. Les conditions d'adhésion sont présentées.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

#### **8 - Reboisement bois des Chartreux**

A la dissolution du SIVOM BRESSE REVERMONT, la CCTER s'est engagée à reboiser les 7 ha de décharge dans les bois des Chartreux. La CCTER n'ayant besoin que de 3,5 ha de terrain à reboiser, elle a pris une délibération pour donner les 3,5ha restant à ORGANOM demandeur également. Une réunion doit avoir lieu sur place avec les décideurs.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

#### **9 - Convention avec Verjon pour intervention compagnie sapeurs pompiers**

Plusieurs demandes d'intervention pour des nids de guêpes et frelons ayant été faites cet été, Mme le Maire s'est rapprochée de la compagnie de sapeurs pompiers de Verjon ainsi que de Mme le Maire, qui ne voit pas d'inconvénient à ce qu'une convention soit signée entre nous pour une intervention sur les 2 communes. Une demande sera faite en ce sens au SDIS.

Il est rappelé qu'à ce jour, pour toute demande d'intervention, il faut faire le 18, sachant que Roissiat et la Courbatière dépendent de Coligny, et tout le reste de la Commune de Treffort Cuisiat.

Le conseil municipal prend acte de ces projets.

#### **10 - Taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement**

Plusieurs demandes de raccordement ayant été faites, il est rappelé la délibération du 4 mars 2005 qui prévoit que les travaux soit effectués par la commune avec un coût de 1000€ TTC pour raccordement + 500€ TTC pour un forfait de 5m + 80€ TTC le ml supplémentaire et 50€ TTC par m en présence de rocher.

Le conseil municipal décide de demander des devis aux entreprises locales ayant les compétences techniques et offrant des garanties pour la réalisation de ces travaux. Les tarifs seront éventuellement revus en conséquence ensuite.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **11 - Contrat De Riviere Seille**

Un projet de rénovation et extension de l'assainissement pourrait entrer dans le cadre d'actions du programme réalisé par le Syndicat Saône Doubs (contrat de rivière Seille). Une demande sera adressée au Syndicat.

### **12 - Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade**

Mme le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 ; celui-ci prévoit que « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promu à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».

Il propose donc de fixer comme le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité à 100 % au plus (ce qui permet l'avancement d'un agent seul dans son grade) de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

#### **Le conseil municipal :**

- accepte les propositions du Maire,

- fixe le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par le Maire

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

### **13 - Délibération pour changement titulaire au sein de la CCTER :**

Mme le Maire expose que des conseillers municipaux de COURMANGOUX, membres de commissions à la CCTER ont souhaité modifier leurs représentations, du fait de leurs obligations professionnelles respectives qui ne leur permettent pas d'être régulièrement présents aux réunions.

- **Commission économique** : Monsieur GAILLARD Jean-Claude, devient titulaire à la commission économique à la place de Monsieur Michel TOURNIER
- **Commission voirie** : Monsieur BENARD Serge devient titulaire à la place de Monsieur Jean-Claude GAILLARD.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition qui sera transmise à la CCTER.

### **14 - CHASSE**

Suite à une rencontre avec les chasseurs, il n'y a pas de changement possible pour les jours de chasse cette année, suite au dépôt fait par l'association à la Préfecture après l'Assemblée Générale de l'ACCA. Mme le Maire a demandé que la situation soit revue dès l'année prochaine.

### **15 - BILAN BIBLIOTHEQUE**

M. Michel GAILLARD présente le bilan des premiers mois de fonctionnement de la bibliothèque qui est très satisfaisant au niveau de la fréquentation et de l'apport de nouveaux livres par des dons ou par le bibliobus.

### **16 - COMMISSION COMMUNICATION**

M. Michel GAILLARD expose qu'une réunion publique aura lieu pour présenter à la population les noms de rue proposés par la commission en vue d'une consultation.

Fin de la réunion à 11 h

Prochaine réunion le vendredi 30 octobre à 20h.